

# Orientations mesures de soutien

## 13-14

- 50 % du budget pour les classes spécialisées (2 025 000 \$)
- 50 % du budget pour le soutien à l'intégration en classe ordinaire (2 025 000 \$)
  - Besoins particuliers pour les 33-34
  - Élèves du préscolaire
  - Interprètes
  - Réserve pour les SÉ
  - Répartition aux écoles selon une allocation accordée aux élèves validés par le MELS